

# Revue de la performance financière

Tous les montants des tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

M\$ = millions de dollars G\$ = milliards de dollars

## LE 14 MARS 2012

Le présent rapport annuel vise à procurer aux actionnaires et aux parties intéressées de l'information choisie sur la Corporation Financière Power. Pour plus de renseignements sur la Société, les actionnaires et les personnes intéressées sont priés de consulter les documents d'information de la Société, notamment la notice annuelle et le rapport de gestion. Pour obtenir des exemplaires des documents d'information continue de la Société, consulter le site Web [www.sedar.com](http://www.sedar.com), le site Web de la Société au [www.powerfinancial.com](http://www.powerfinancial.com) ou communiquer avec le bureau du Secrétaire, dont les coordonnées figurent à la fin du présent rapport.

**DÉCLARATIONS PROSPECTIVES** > Certains énoncés dans le présent rapport, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société ou, pour ce qui est des renseignements concernant les filiales ouvertes de la Société, traduisent les attentes actuelles publiées de ces filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre le rendement financier, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société à certaines dates et pour les périodes closes à certaines dates et de présenter de l'information sur les attentes et des plans actuels de la direction; le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent porter, notamment, sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les clients potentiels, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs continus, les stratégies et les perspectives de la Société et de ses filiales, de même que les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice en cours et les périodes à venir. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'emploi de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

Les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes inhérents, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des prédictions, des prévisions, des projections, des attentes et des conclusions pourraient se révéler inexacts, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, qui sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales dans bien des cas, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels peuvent différer sensiblement des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent, notamment, l'incidence ou l'incidence imprévue de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des taux d'intérêt et des taux de change, des marchés des actions et des marchés financiers mondiaux, de la gestion des risques d'illiquidité des marchés et de

financement, des changements de conventions et de méthodes comptables ayant trait à la présentation de l'information financière (y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux estimations comptables critiques), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques liés à l'exploitation et à la réputation, des changements liés aux technologies, à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes, de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des opérations stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance ainsi que du succès obtenu par la Société et ses filiales pour ce qui est de prévoir ou de gérer les facteurs susmentionnés.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur des facteurs ou des hypothèses importants ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection. Ces facteurs et hypothèses comprennent les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment qu'on ne s'attend pas à ce que les facteurs mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et sur ses filiales. Bien que la Société considère ces facteurs et hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose la direction, ils pourraient se révéler inexacts.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes de l'entreprise de la Société et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés sont fournis dans ses documents d'information, y compris son plus récent rapport de gestion et sa plus récente notice annuelle, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Nous rappelons au lecteur qu'une liste des abréviations utilisées se trouve au début de ce rapport annuel. En outre, les abréviations suivantes figurent dans la revue de la performance financière et les états financiers et notes annexes : les états financiers consolidés audités de la Financière Power et les notes annexes pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 (les états financiers consolidés de 2011 ou les états financiers); les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les principes comptables généralement reconnus du Canada antérieurs (les PCGR du Canada antérieurs, les PCGR antérieurs ou le référentiel comptable antérieur).

## Aperçu

La Financière Power, une filiale de Power Corporation, est une société de portefeuille qui détient des participations importantes dans le secteur des services financiers par l'intermédiaire de ses participations donnant le contrôle dans Lifeco et IGM. En outre, la Financière Power et le groupe Frère, de Belgique, détiennent ensemble une participation dans Pargesa.

La Financière Power et IGM détenaient, au 31 décembre 2011, 68,2 % et 4,0 %, respectivement, des actions ordinaires de Lifeco, qui correspondent à environ 65 % des droits de vote afférents à toutes les actions avec droit de vote de Lifeco en circulation. Au 31 décembre 2011, la Financière Power et la Great-West, une filiale de Lifeco, détenaient 57,6 % et 3,6 %, respectivement, des actions ordinaires d'IGM.

Power Financial Europe B.V. (une filiale en propriété exclusive de la Financière Power) et le groupe Frère détiennent chacun une participation de 50 % dans Parjointco, qui détenait quant à elle une participation de 56,5 % dans Pargesa au 31 décembre 2011, ce qui représentait 76,0 % des droits de vote de cette société. Ces chiffres ne tiennent pas compte de tout effet dilutif qui pourrait résulter de la conversion éventuelle de débetures convertibles en circulation en nouvelles actions au porteur émises par Pargesa en 2006 et en 2007.

Le groupe Pargesa détient des participations dans de grandes entreprises européennes. Pargesa détient ces placements par l'intermédiaire de sa société de portefeuille affiliée belge, Groupe Bruxelles Lambert. Au 31 décembre 2011, Pargesa détenait une participation de 50,0 % dans GBL, laquelle représentait 52,0 % des droits de vote.

Au 31 décembre 2011, le portefeuille de Pargesa comprenait principalement des participations dans les domaines du pétrole et du gaz — Total ; de l'énergie et des services liés à l'énergie — GDF Suez ; des services liés à la gestion de l'eau et des déchets — Suez Environnement ; des minéraux industriels — Imerys ; du ciment et des matériaux de construction — Lafarge ; ainsi que des vins et des spiritueux — Pernod Ricard. Au 31 décembre 2011, GBL détenait une participation de 10 % dans Arkema, un producteur chimique international établi en France. Le 14 mars 2012, GBL a annoncé la vente de sa participation dans Arkema pour un produit de 432 M€ et un profit de 220 M€. De plus, le 14 mars 2012, GBL a annoncé qu'il avait initié la cession d'un nombre maximal de 6,2 millions d'actions de Pernod Ricard, représentant environ 2,3 % du capital de Pernod Ricard.

Par ailleurs, Pargesa et GBL ont investi ou se sont engagés à investir dans le secteur du capital-investissement, notamment dans les fonds français Sagard 1 et Sagard 2, gérés par une filiale de Power Corporation.

## Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables

### NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

Au mois de février 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a annoncé que les PCGR du Canada à l'intention des entreprises ayant une obligation d'information du public seraient remplacés par les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

La Société a élaboré et mis en œuvre un plan de passage aux IFRS qui aborde des aspects clés comme les méthodes comptables, la présentation de l'information financière, les contrôles et les procédures liés aux informations à fournir, les systèmes d'information, l'enseignement et la formation et les autres activités. La Société a commencé à présenter ses informations selon les IFRS à compter du trimestre clos le 31 mars 2011 et a notamment présenté un bilan de transition au 1<sup>er</sup> janvier 2010, en plus de fournir des informations conformes aux IFRS pour les périodes présentées aux fins de comparaison ainsi que les rapprochements exigés. La monnaie de présentation de la Société est le dollar canadien.

L'information des périodes antérieures présentée dans ce document, y compris l'information se rapportant aux périodes comparatives de 2010, a été retraitée ou reclassée afin qu'elle soit conforme aux IFRS et à la présentation adoptée pour les états financiers de la période considérée, à moins qu'il ne soit indiqué que la présentation est conforme au référentiel comptable antérieur et non aux IFRS. La note de transition prévue par IFRS1, qui inclut les rapprochements du bilan et des fonds propres à la transition aux IFRS et les rapprochements du bénéfice net et du bénéfice global au 31 décembre 2010 pour les chiffres présentés auparavant selon les PCGR du Canada, est comprise dans les états financiers consolidés de 2011 de la Société.

L'incidence sur les fonds propres attribuables aux actionnaires à la transition (le 1<sup>er</sup> janvier 2010) du référentiel comptable antérieur aux IFRS a été une diminution nette de 385 M\$. L'incidence de la transition sur le bénéfice de 2010 a été une diminution de 17 M\$, soit une diminution de 22 M\$ du bénéfice opérationnel et une augmentation de 5 M\$ au titre des autres éléments.

Pour obtenir une liste complète des méthodes comptables pertinentes selon les IFRS et des détails sur l'incidence de l'adoption initiale des IFRS sur la présentation des états financiers, se reporter aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés de 2011 de la Société. Plus de renseignements sont disponibles sur le site Web de la Société à l'adresse [www.powerfinancial.com](http://www.powerfinancial.com).

### INCLUSION DES RÉSULTATS DE PARGESA

La Financière Power utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser l'investissement dans Pargesa, une entreprise associée de la Société au sens des IFRS. Tel qu'il est décrit précédemment, le portefeuille de Pargesa est composé principalement de participations dans Imerys, Total, GDF Suez, Suez Environnement, Lafarge, Pernod Ricard et Arkema détenues par l'entremise de GBL, lequel est consolidé dans Pargesa. Les résultats d'Imerys sont consolidés dans les états financiers de GBL, tandis que l'apport de Total, de GDF Suez, de Suez Environnement, de Pernod Ricard et d'Arkema au bénéfice opérationnel de GBL représente les dividendes reçus de ces sociétés. GBL comptabilise son placement dans Lafarge selon la méthode de la mise en équivalence et, par conséquent, l'apport de Lafarge au bénéfice de GBL correspond à la quote-part du bénéfice net de Lafarge revenant à GBL.

L'apport de Pargesa au bénéfice de la Financière Power est calculé selon la méthode transitive de présentation des résultats, utilisée par Pargesa. En vertu de cette méthode, le bénéfice opérationnel et le bénéfice non opérationnel sont présentés séparément par Pargesa. La quote-part revenant à la Financière Power du bénéfice non opérationnel de Pargesa, après ajustements et reclassements au besoin, est incluse dans les autres éléments des états financiers de la Société.

## MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

Afin d'analyser les résultats financiers de la Société et conformément à la présentation des exercices précédents, le bénéfice net est divisé en deux catégories dans la section Résultats de la Corporation Financière Power, présentée plus loin :

- > le bénéfice opérationnel ;
- > les autres éléments ou le bénéfice non opérationnel, notamment l'incidence après impôt des éléments qui, de l'avis de la direction, sont de nature non récurrente ou qui pourraient rendre la comparaison des résultats liés aux opérations d'une période à l'autre moins significative, y compris la quote-part de ces éléments revenant à la Société, présentée de manière comparable par ses filiales. Prière de se reporter également aux commentaires ci-dessus au sujet de l'inclusion des résultats de Pargesa.

La direction se sert de ces mesures financières depuis des années pour présenter et analyser la performance financière de la Financière Power et croit qu'elles procurent au lecteur un supplément d'information utile pour l'analyse des résultats de la Société.

Le bénéfice opérationnel et le bénéfice opérationnel par action sont des mesures financières non conformes aux IFRS qui n'ont pas de définition normalisée et qui pourraient ne pas être comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres entités. Pour un rapprochement de ces mesures non conformes aux IFRS et des résultats présentés conformément aux IFRS, se reporter à la section Résultats de la Corporation Financière Power — Sommaire des résultats — États résumés supplémentaires des résultats, présentée plus loin.

## Résultats de la Corporation Financière Power

La présente section donne un aperçu des résultats de la Financière Power. Dans cette section du rapport, comme ce fut le cas dans le passé, les apports de Lifeco et d'IGM, qui représentent la majeure partie du bénéfice de la Financière Power, sont comptabilisés selon la méthode de la mise en

équivalence afin de faciliter la discussion et l'analyse. Ce mode de présentation n'a pas d'incidence sur le bénéfice net de la Financière Power, mais vise plutôt à aider le lecteur à analyser les résultats de la Société.

### SOMMAIRE DES RÉSULTATS — ÉTATS RÉSUMÉS SUPPLÉMENTAIRES DES RÉSULTATS

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS mentionnées dans le présent document pour les périodes indiquées et des résultats présentés au titre du bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et du bénéfice par action selon les IFRS.

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2011	2010
Apport des filiales et de la participation dans des entreprises associées au bénéfice opérationnel		
Lifeco	1 298	1 249
IGM	480	432
Pargesa	110	121
	1 888	1 802
Résultats des activités propres	(55)	(78)
Dividendes sur actions privilégiées perpétuelles	(104)	(99)
Bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	1 729	1 625
Autres éléments	(7)	(157)
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	1 722	1 468
Bénéfice par action attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires		
— bénéfice opérationnel	2,44	2,30
— bénéfice non opérationnel	(0,01)	(0,22)
— bénéfice net	2,43	2,08

### BÉNÉFICE OPÉRATIONNEL ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'ACTION ORDINAIRES

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, le bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires s'est chiffré à 1 729 M\$ (2,44 \$ par action), comparativement à 1 625 M\$ (2,30 \$ par action) pour la période correspondante de 2010 (soit une augmentation de 6,2% par action).

### APPORT AU BÉNÉFICE OPÉRATIONNEL PROVENANT DES FILIALES ET DE LA PARTICIPATION DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

La quote-part revenant à la Financière Power du bénéfice opérationnel de ses filiales et de sa participation dans des entreprises associées a augmenté de 4,8% au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 par rapport à la période correspondante de 2010, passant de 1 802 M\$ à 1 888 M\$.

L'apport de Lifeco au bénéfice opérationnel de la Financière Power s'est établi à 1 298 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, comparativement à 1 249 M\$ pour la période correspondante de 2010. Les détails relatifs à ces montants sont les suivants :

- > Lifeco a déclaré un bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires d'un montant de 1 898 M\$ (2,000 \$ par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, comparativement à 1 819 M\$ (1,920 \$ par action) pour la période correspondante de 2010. Il s'agit d'une hausse de 4,2% par action.
- > Le bénéfice opérationnel de Lifeco exclut l'incidence nette de deux provisions liées à des litiges sans lien entre elles, ce qui a accru le bénéfice de Lifeco de 124 M\$ après impôt. Ces provisions sont décrites en détail à la section Autres éléments, présentée plus loin. Le bénéfice opérationnel pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 ne tient pas compte de l'incidence d'une provision supplémentaire liée à des litiges d'un montant de 225 M\$ après impôt (montant attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de 204 M\$).
- > En dépit de la conjoncture difficile, Lifeco a enregistré des bénéfices opérationnels à la fois solides et constants dans toutes les régions.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, l'apport d'IGM au bénéfice opérationnel de la Financière Power s'est chiffré à 480 M\$, comparativement à 432 M\$ pour la période correspondante de 2010. Les détails relatifs à ces montants sont les suivants :

- > IGM a déclaré un bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de 833 M\$ (3,22 \$ par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, comparativement à 759 M\$ (2,89 \$ par action) pour la période correspondante de 2010, soit une hausse de 11,4 % par action.
- > Les bénéfices d'IGM dépendent principalement du volume de l'actif géré. L'actif quotidien moyen des fonds communs de placement s'est chiffré à 105,7 G\$ en 2011, comparativement à 101,4 G\$ en 2010.
- > Le 2 septembre 2011, la Corporation financière Mackenzie, une filiale d'IGM, a annoncé qu'elle avait conclu une entente en vue de vendre la Compagnie de Fiducie M.R.S. et M.R.S. Inc. (collectivement, MRS). Le bénéfice opérationnel de la Financière Power inclut le bénéfice de MRS, lequel a été classé au titre des activités abandonnées à l'état consolidé des résultats de la Société mais ne comprend pas le profit après impôt à la vente du placement d'un montant de 30 M\$, comptabilisé au quatrième trimestre de 2011, ainsi qu'un ajustement fiscal favorable non récurrent de 29 M\$ comptabilisé au troisième trimestre de 2011.

L'apport de Pargesa au bénéfice opérationnel de la Financière Power s'est chiffré à 110 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, comparativement à 121 M\$ pour la période correspondante de 2010. Les détails relatifs à ces montants sont les suivants :

- > Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, le bénéfice opérationnel de Pargesa s'est chiffré à 343 M FS, comparativement à 466 M FS pour la période correspondante de 2010. Les bénéfices opérationnels de Pargesa, qui sont présentés en francs suisses, ont subi l'incidence négative de l'affaiblissement de l'euro par rapport au franc suisse.
- > Bien que les résultats d'Imerys pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 aient été plus élevés de 25 % que ceux de la période correspondante de 2010, l'apport d'Imerys aux résultats de Pargesa a diminué de 13 % en 2011 en raison de la diminution du pourcentage de participation, Pargesa ayant vendu sa participation directe dans Imerys à GBL en avril 2011, et en raison de l'affaiblissement de l'euro par rapport au franc suisse.
- > L'apport de Lafarge au bénéfice opérationnel de Pargesa a diminué pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 en raison de la baisse du bénéfice opérationnel de Lafarge et de l'incidence de la conversion des devises, tel qu'il est expliqué précédemment.

- > En outre, les résultats de Pargesa incluent aussi une perte de change de 55 M FS sur la vente d'euros résultant du produit de la cession de la participation d'Imerys. Cette perte a été partiellement contrebalancée par les profits de 19 M FS du portefeuille de capital-investissement de GBL.

#### RÉSULTATS DES ACTIVITÉS PROPRES

Les résultats des activités propres incluent les produits tirés des placements, les charges opérationnelles, les charges financières, l'amortissement et l'impôt sur le bénéfice.

Les activités propres ont donné lieu à une charge nette de 55 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, comparativement à une charge nette de 78 M\$ pour la période correspondante de 2010.

L'amélioration des résultats des activités propres découle principalement d'une diminution des charges financières de 15 M\$ en raison du rachat des actions privilégiées de série J de la Société en juillet 2010 et des actions privilégiées de série C en octobre 2010 et de la comptabilisation d'un montant représentant l'avantage fiscal de reports en avant de pertes transférées à IGM, dans le cadre d'une transaction de consolidation des pertes, au quatrième trimestre de 2011.

#### AUTRES ÉLÉMENTS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, les autres éléments correspondaient à une charge de 7 M\$, comparativement à une charge de 157 M\$ pour la période correspondante de 2010.

En 2011, les autres éléments incluaient un apport de 88 M\$ représentant la quote-part revenant à la Société du bénéfice non opérationnel de Lifeco. Au cours du quatrième trimestre de 2011, Lifeco a réévalué et réduit une provision liée à des litiges qui avait été constituée au troisième trimestre de 2010, ce qui a eu une incidence positive sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco de 223 M\$. De plus, au quatrième trimestre de 2011, Lifeco a constitué une provision de 99 M\$ après impôt relativement au règlement d'un litige lié à sa participation dans un fonds de capital-investissement américain. L'incidence nette pour Lifeco de ces deux litiges sans lien entre eux s'établit à 124 M\$.

En 2011, les autres éléments incluent aussi une charge de 133 M\$, qui représente la quote-part revenant à la Société de la réduction de valeur de 650 M€ du placement de GBL dans Lafarge comptabilisée au troisième trimestre. Le cours des actions de Lafarge étant demeuré à un niveau considérablement inférieur à la valeur comptable consolidée de celles-ci, il s'est avéré nécessaire de procéder à un test de dépréciation.

En 2010, les autres éléments se composaient principalement de la quote-part revenant à la Société de la provision liée à des litiges, dont il est question ci-dessus, comptabilisée par Lifeco au troisième trimestre de 2010, soit un montant de 144 M\$.

Le tableau qui suit présente de l'information supplémentaire sur les autres éléments pour les périodes indiquées :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2011	2010
Quote-part de la Société des éléments de Lifeco		
Provisions liées à des litiges	88	(144)
Quote-part de la Société des éléments d'IGM		
Profit à la cession de MRS	18	
Changement d'état de certaines déclarations de revenus	17	
Avantages du personnel et coûts de restructuration		(13)
Quote-part de la Société des éléments de Pargesa		
Charge de dépréciation	(133)	(4)
Autres	3	4
	(7)	(157)

#### BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS D'ACTION ORDINAIRE

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires s'est chiffré à 1 722 M\$ (2,43 \$ par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, comparativement à 1 468 M\$ (2,08 \$ par action) pour la période correspondante de 2010.

## Bilans consolidés résumés

BILANS SUPPLÉMENTAIRES RÉSUMÉS AUX 31 DÉCEMBRE	BASE CONSOLIDÉE		MISE EN ÉQUIVALENCE <sup>[1]</sup>	
	2011	2010	2011	2010
<b>ACTIF</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>[2]</sup>	3 385	3 656	707	713
Participation dans des entreprises associées	2 222	2 448	13 369	12 660
Placements	117 042	109 990		
Fonds détenus par des assureurs cédants	9 923	9 856		
Actifs au titre des cessions en réassurance	2 061	2 533		
Immobilisations incorporelles	5 023	5 024		
Goodwill	8 786	8 717		
Autres actifs	7 654	7 593	104	94
Fonds distincts pour le risque lié aux porteurs de parts	96 582	94 827		
<b>Total de l'actif</b>	<b>252 678</b>	<b>244 644</b>	<b>14 180</b>	<b>13 467</b>
<b>PASSIF</b>				
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	115 512	108 196		
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	3 827	3 505		
Débiteures et autres emprunts	5 888	6 313	250	250
Titres de fiducies de capital	533	535		
Autres passifs	7 521	9 716	409	406
Contrats d'assurance et d'investissement au titre des porteurs de parts	96 582	94 827		
<b>Total du passif</b>	<b>229 863</b>	<b>223 092</b>	<b>659</b>	<b>656</b>
<b>FONDS PROPRES</b>				
Actions privilégiées perpétuelles	2 005	2 005	2 005	2 005
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	11 516	10 806	11 516	10 806
Participations ne donnant pas le contrôle	9 294	8 741		
<b>Total des fonds propres</b>	<b>22 815</b>	<b>21 552</b>	<b>13 521</b>	<b>12 811</b>
<b>Total du passif et des fonds propres</b>	<b>252 678</b>	<b>244 644</b>	<b>14 180</b>	<b>13 467</b>

[1] Bilans résumés de la Société établis en comptabilisant Lifeco et IGM selon la méthode de la mise en équivalence.

[2] Selon la présentation fondée sur la méthode de la mise en équivalence, les équivalents de trésorerie comprennent des titres à revenu fixe d'un montant de 430 M\$ (470 M\$ au 31 décembre 2010) dont l'échéance est supérieure à 90 jours. Dans les états financiers consolidés, ce montant des équivalents de trésorerie est classé dans les placements.

### BASE CONSOLIDÉE

Les bilans consolidés comprennent les actifs et les passifs de Lifeco et d'IGM.

Le total de l'actif de la Société a augmenté pour s'établir à 252,7 G\$ au 31 décembre 2011, comparativement à 244,6 G\$ au 31 décembre 2010.

La participation dans des entreprises associées, d'un montant de 2,2 G\$, représente la valeur comptable de la participation de la Société dans Parjointco. Les composantes de la diminution par rapport à 2010 figurent à la section Présentation selon la méthode de la mise en équivalence plus loin.

Au 31 décembre 2011, les placements s'établissaient à 117,0 G\$, soit une hausse de 7,1 G\$ par rapport au 31 décembre 2010, principalement liée à Lifeco. Se reporter également à l'information présentée à la section Flux de trésorerie plus loin.

Le passif a augmenté, passant de 223,1 G\$ au 31 décembre 2010 à 229,9 G\$ au 31 décembre 2011, principalement en raison d'une augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement de Lifeco.

Les débiteures et les autres emprunts ont diminué de 425 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, comme il est expliqué de façon plus approfondie à la section Flux de trésorerie — Consolidés, présentée plus loin.

Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent les participations ne donnant pas le contrôle de la Société dans les fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco et d'IGM, ainsi que le surplus attribuable au compte de participation dans des filiales d'assurance de Lifeco et les actions privilégiées perpétuelles émises à des tiers par des filiales.

L'actif administré de Lifeco et d'IGM se présente comme suit :

AUX 31 DÉCEMBRE (EN MILLIARDS DE DOLLARS CANADIENS)	2011	2010
<b>Actif géré de Lifeco</b>		
Actif investi	114,6	106,6
Autres actifs de la Société	27,6	27,9
Actif net des fonds distincts	96,6	94,8
Actif net des fonds communs de placement exclusifs et des comptes institutionnels	125,4	126,1
	364,2	355,4
<b>Actif géré d'IGM</b>	118,7	129,5
<b>Total de l'actif géré</b>	482,9	484,9
Autres actifs administrés de Lifeco	137,8	131,5
<b>Total de l'actif administré</b>	620,7	616,4

Le total de l'actif administré au 31 décembre 2011 a augmenté de 4,3 G\$ (une augmentation de 15,1 G\$ pour Lifeco et une diminution de 10,8 G\$ pour IGM) par rapport au 31 décembre 2010 :

- > Le total de l'actif administré par Lifeco au 31 décembre 2011 a augmenté de 15,1 G\$ par rapport au 31 décembre 2010, essentiellement en raison d'une augmentation de la juste valeur de l'actif investi découlant de la baisse des taux des obligations d'État et d'une hausse des autres actifs administrés en raison des nouvelles souscriptions de régimes et des fluctuations favorables des devises.
- > La valeur de marché de l'actif géré d'IGM s'est établie à 118,7 G\$ au 31 décembre 2011, comparativement à 129,5 G\$ au 31 décembre 2010.

#### PRÉSENTATION SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Selon ce mode de présentation, Lifeco et IGM sont comptabilisées par la Société selon la méthode de la mise en équivalence. Cette présentation n'a aucune incidence sur les fonds propres attribuables aux actionnaires

de la Financière Power, mais elle vise à aider le lecteur à distinguer l'apport de la Financière Power, à titre de société mère, aux actifs et aux passifs consolidés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par la Financière Power se sont élevés à 707 M\$ au 31 décembre 2011, comparativement à 713 M\$ à la fin de décembre 2010. Le montant des dividendes trimestriels qui ont été déclarés par la Société, mais qui n'ont pas encore été versés s'est chiffré à 274 M\$ au 31 décembre 2011. Le montant des dividendes déclarés par IGM que la Société n'a pas encore reçus s'est chiffré à 80 M\$ au 31 décembre 2011.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, la Financière Power peut maintenir un solde de trésorerie ou investir dans des titres de créance à court terme, des effets équivalents ou des dépôts libellés en devises et, par le fait même, être exposée à la fluctuation des cours du change. La Financière Power peut, à l'occasion, conclure avec des institutions financières bien cotées des contrats de couverture en vue de se prémunir contre cette fluctuation. Au 31 décembre 2011, la quasi-totalité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 707 M\$ étaient libellés en dollars canadiens ou en devises assorties de couvertures de change.

Selon la méthode de la mise en équivalence, la valeur comptable des placements de la Financière Power dans Lifeco, IGM et Parjointco a augmenté pour s'établir à 13 369 M\$ au 31 décembre 2011, comparativement à 12 660 M\$ au 31 décembre 2010. Cette augmentation s'explique comme suit :

	LIFECO	IGM	PARJOINTCO	TOTAL
Valeur comptable au début	7 726	2 454	2 480	12 660
Remboursement de l'avance	–	–	(32)	(32)
Quote-part du bénéfice opérationnel	1 298	480	110	1 888
Quote-part des autres éléments	86	37	(130)	(7)
Quote-part de la variation des autres éléments du bénéfice global	156	4	(222)	(62)
Dividendes	(797)	(311)	–	(1 108)
Autres	7	7	16	30
<b>Valeur comptable à la fin</b>	8 476	2 671	2 222	13 369

#### FONDS PROPRES

Les fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires se sont élevés à 11 516 M\$ au 31 décembre 2011, contre 10 806 M\$ au 31 décembre 2010. L'augmentation de 710 M\$ des fonds propres est principalement attribuable à ce qui suit :

- > Une augmentation de 761 M\$ des bénéfices non distribués, laquelle reflète principalement le bénéfice net de 1 826 M\$, moins les dividendes déclarés de 1 095 M\$ et les autres éléments d'un montant positif de 30 M\$.
- > La variation du cumul des autres éléments du bénéfice global, d'un montant négatif de 57 M\$, ce qui représente la quote-part revenant à la Société des autres éléments du bénéfice global de ses filiales et entreprises associées.

En 2011, la Société a émis 160 000 actions ordinaires pour un montant total de 3 M\$ en vertu de son Régime d'options sur actions à l'intention des employés.

En raison de ce qui précède, la valeur comptable par action ordinaire de la Société s'est établie à 16,26 \$ au 31 décembre 2011, comparativement à 15,26 \$ à la fin de 2010.



La Société a déposé un prospectus préalable de base simplifié daté du 23 novembre 2010, en vertu duquel, pendant une période de 25 mois à partir de cette date, elle peut émettre jusqu'à un total de 1,5 G\$ d'actions privilégiées de premier rang, d'actions ordinaires et de titres de créance, ou de toute combinaison des trois. Ce dépôt donne à la Société la flexibilité nécessaire pour accéder aux marchés des titres de créance et de participation en temps opportun afin de lui permettre de modifier la structure du capital de la Société en fonction de l'évolution des conditions économiques et de sa situation financière.

## NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION

À la date du présent rapport, 708 173 680 actions ordinaires de la Société étaient en circulation, comparativement à 708 013 680 au 31 décembre 2010. À la date du présent rapport, des options visant l'achat d'un nombre maximal total de 9 097 618 actions ordinaires de la Société étaient en cours en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Société.

## Flux de trésorerie

### FLUX DE TRÉSORERIE RÉSUMÉS — CONSOLIDÉS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2011	2010
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	5 505	6 533
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(2 406)	(1 268)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(3 106)	(6 268)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	24	(215)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie — activités poursuivies	17	(1 218)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	3 656	4 855
Déduire : trésorerie et équivalents de trésorerie — activités abandonnées au début de l'exercice	(288)	(269)
Trésorerie et équivalents de trésorerie — activités poursuivies à la fin de l'exercice	3 385	3 368

Sur une base consolidée, la trésorerie et les équivalents de trésorerie liés aux activités poursuivies ont augmenté de 17 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, comparativement à une diminution de 1 218 M\$ à la période correspondante de 2010.

Les activités opérationnelles ont donné lieu à des entrées de trésorerie nettes de 5 505 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, contre des entrées de trésorerie nettes de 6 533 M\$ pour la période correspondante de 2010.

Les activités opérationnelles de l'exercice clos le 31 décembre 2011, par rapport à la période correspondante de 2010, incluent ce qui suit :

- > Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de Lifeco ont représenté des entrées nettes de 4 844 M\$, comparativement à des entrées nettes de 5 797 M\$ à la période correspondante de 2010. Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles sont principalement affectés par Lifeco au paiement des prestations, des participations des titulaires de polices, des charges opérationnelles et des commissions ainsi qu'aux règlements de sinistres. Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles sont surtout investis par Lifeco pour couvrir les besoins en liquidités liés aux obligations futures.
- > Les activités opérationnelles d'IGM ont généré 777 M\$, après le paiement des commissions, comparativement à 824 M\$ pour la période correspondante de 2010.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement, qui comprennent les dividendes versés sur les actions ordinaires et privilégiées de la Société, ainsi que les dividendes versés par les filiales aux participations ne donnant pas le contrôle, ont donné lieu à des sorties nettes de 2 406 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, comparativement à des sorties nettes de 1 268 M\$ à la période correspondante de 2010.

Les activités de financement de l'exercice clos le 31 décembre 2011, par rapport à la période correspondante de 2010, incluent ce qui suit :

- > Le versement, par la Société et ses filiales, de dividendes d'un montant de 1 735 M\$ aux participations ne donnant pas le contrôle, comparativement à 1 718 M\$ à la période correspondante de 2010.
- > L'émission d'actions ordinaires de la Société pour un montant de 3 M\$ en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Société, comparativement à l'émission d'un montant de 31 M\$ à la période correspondante de 2010.
- > L'émission d'actions ordinaires par des filiales de la Société pour un montant de 61 M\$, comparativement à un montant de 84 M\$ pour la période correspondante de 2010.
- > Aucune émission d'actions privilégiées par la Société, comparativement à une émission d'un montant de 280 M\$ à la période correspondante de 2010.
- > Aucune émission d'actions privilégiées par des filiales de la Société, comparativement à l'émission d'un montant de 400 M\$ à la période correspondante de 2010.
- > Aucun rachat d'actions privilégiées par la Société, comparativement au rachat d'un montant de 305 M\$ pour la période correspondante de 2010.
- > Aucun rachat d'actions privilégiées par des filiales de la Société, comparativement à un rachat d'un montant de 507 M\$ à la période correspondante de 2010.
- > Le rachat aux fins d'annulation par des filiales de la Société de leurs actions ordinaires d'un montant de 186 M\$, comparativement à 157 M\$ à la période correspondante de 2010.
- > Aucune émission de débentures et d'autres instruments de créance de Lifeco, comparativement à une émission d'un montant de 500 M\$ à la période correspondante de 2010.

- > Le remboursement net d'autres emprunts de Lifeco d'un montant de 6 M\$, comparativement à un remboursement net de débetures et d'autres emprunts de 254 M\$ à la période correspondante de 2010.
- > Le remboursement d'un montant de 450 M\$ par IGM sur des débetures, comparativement à une émission de débetures de 200 M\$ pour la période correspondante de 2010.
- > L'augmentation des obligations à l'égard d'entités de titrisation d'IGM d'un montant de 319 M\$, comparativement à une augmentation de 193 M\$ pour la période correspondante de 2010.
- > Le versement net de 408 M\$ par IGM en 2011 relatif aux obligations liées à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat, comparativement à des entrées nettes de 5 M\$ en 2010. Le versement net en 2011 comprenait le règlement d'obligations au montant de 428 M\$ relatif à la vente d'Obligations hypothécaires du Canada d'un montant de 426 M\$, qui sont présentées dans les activités d'investissement.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont entraîné des sorties de trésorerie nettes de 3 106 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, comparativement à des sorties nettes de 6 268 M\$ pour la période correspondante de 2010.

Les activités d'investissement de l'exercice clos le 31 décembre 2011, par rapport à la période correspondante de 2010, incluent ce qui suit :

- > Les activités d'investissement de Lifeco ont entraîné des sorties de trésorerie nettes de 3 407 M\$, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 6 099 M\$ à la période correspondante de 2010.
- > Les activités d'investissement d'IGM ont généré des entrées de trésorerie nettes de 229 M\$, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 60 M\$ à la période correspondante de 2010.
- > En outre, la Société a réduit son volume de titres à revenu fixe dont l'échéance est de plus de 90 jours, ce qui a donné lieu à des entrées de trésorerie nettes de 40 M\$, comparativement à des sorties nettes de 197 M\$ pour la période correspondante de 2010.

## FLUX DE TRÉSORERIE DE LA SOCIÉTÉ

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2011	2010
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		
Bénéfice net	1 826	1 567
Bénéfice des filiales et de Pargesa non reçu en espèces	(776)	(488)
Autres	4	(2)
	1 054	1 077
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés sur les actions ordinaires et privilégiées	(1 095)	(1 086)
Émission d'actions privilégiées perpétuelles		280
Émission d'actions ordinaires	3	31
Rachat d'actions privilégiées		(305)
Autres		(8)
	(1 092)	(1 088)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Remboursement de (avance consentie à) Parjointco	32	(32)
	32	(32)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	(6)	(43)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	713	756
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	707	713

La Financière Power est une société de portefeuille. Par conséquent, les flux de trésorerie de la Société liés aux activités opérationnelles, avant le versement de dividendes, sont principalement constitués des dividendes reçus de ses filiales et entreprises associées ainsi que des produits de ses placements, moins les charges opérationnelles, les charges financières et l'impôt sur le bénéfice. La capacité de Lifeco et d'IGM, qui sont également des sociétés de portefeuille, à s'acquitter de leurs obligations de façon générale et à verser des dividendes dépend particulièrement de la réception de fonds suffisants de leurs filiales. Le paiement d'intérêts et de dividendes par les principales filiales de Lifeco est assujéti à des restrictions énoncées dans les lois et les règlements pertinents sur les sociétés et l'assurance, qui exigent le maintien de normes de solvabilité et de capitalisation. En outre, la structure du capital des principales filiales de Lifeco tient compte des opinions exprimées par les diverses agences de notation qui fournissent des notations de santé financière et d'autres notations à l'égard de ces sociétés. Le versement de dividendes par les principales filiales d'IGM est assujéti à des lois et à des règlements sur les sociétés qui exigent le maintien de certaines normes de solvabilité. En outre, certaines filiales d'IGM doivent également respecter les exigences de capital et de liquidités fixées par les organismes de réglementation.

Les dividendes déclarés par Lifeco et IGM au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur leurs actions ordinaires ont totalisé 1,23 \$ et 2,10 \$ par action, respectivement, comparativement à 1,23 \$ et à 2,05 \$ par action, respectivement, pour la période correspondante de 2010. IGM a augmenté son dividende trimestriel au cours du troisième trimestre de 2011, le faisant passer de 0,5125 \$ à 0,5375 \$.

Pargesa verse son dividende annuel au deuxième trimestre. Le dividende versé à Parjointco en 2011 s'est élevé à 2,72 FS par action au porteur, soit le même montant que le dividende versé en 2010. Aucune tranche du dividende reçu de Pargesa par Parjointco en 2011 n'a été versée à titre de dividende à la Société; Parjointco a utilisé une partie de ces fonds pour rembourser l'avance de 32 M\$ que lui avait consentie la Société.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, les dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Société se sont élevés à 1,40 \$ par action, soit le même dividende que celui de la période correspondante de 2010.



## Sommaire des estimations comptables critiques

Pour dresser des états financiers conformes aux IFRS, la direction doit adopter des méthodes comptables, faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés dans les états financiers consolidés de 2011 de la Société. Les principales méthodes comptables et les estimations comptables critiques sous-jacentes des états financiers consolidés de 2011 de la Société sont résumées ci-après. En appliquant ces méthodes, la direction porte des jugements subjectifs et complexes qui nécessitent souvent des estimations à l'égard de questions essentiellement incertaines. Bon nombre de ces méthodes sont courantes dans les secteurs de l'assurance et des autres services financiers, tandis que d'autres sont propres aux activités et aux secteurs opérationnels de la Société. Les principales estimations comptables sont les suivantes :

### ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers et les autres instruments que détiennent la Société et ses filiales comprennent des titres en portefeuille, divers instruments financiers dérivés ainsi que des débentures et d'autres instruments de créance.

La valeur comptable des instruments financiers reflète la liquidité observée sur les marchés et les primes de liquidité, qui ont été prises en compte dans les méthodes d'établissement des prix du marché sur lesquelles la Société s'appuie.

Conformément à IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, la Société a classé ses actifs et ses passifs évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

- > Le niveau 1 utilise des données sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles la Société a accès.
- > Le niveau 2 utilise des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement.
- > Les données du niveau 3 sont des données non observables ; il s'agit de cas où il y a peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif.

Dans certains cas, il se peut que les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur soient classées dans différents niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Dans ces cas, le classement de l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité dans un des niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur a été déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. L'appréciation par la Société de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité requiert l'exercice du jugement, compte tenu des facteurs propres à l'actif ou au passif considéré.

Se reporter à la note 29 des états financiers consolidés de 2011 de la Société pour consulter les informations sur l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers de la Société au 31 décembre 2011.

La juste valeur des obligations classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net est déterminée selon les cours du marché. Lorsque les cours ne proviennent pas d'un marché normalement actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation essentiellement à partir de données observables sur le marché. La valeur de marché des obligations et des prêts hypothécaires classés comme prêts et créances est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux en vigueur sur le marché.

La juste valeur des titres de sociétés ouvertes est généralement déterminée selon les derniers cours acheteurs de la Bourse où se négocient principalement les titres en question. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus en fonction des dividendes prévus. Lorsque la valeur de marché ne peut être estimée de façon fiable, la juste valeur est considérée comme équivalente

au coût. La valeur de marché des biens immobiliers est déterminée en faisant appel à des services d'évaluation indépendants et reflète les ajustements effectués par la direction pour tenir compte des variations importantes des flux de trésorerie liés aux biens immobiliers, des dépenses en immobilisations ou de la conjoncture générale des marchés observées entre deux évaluations.

### DÉPRÉCIATION

Les placements font individuellement l'objet d'examen réguliers afin de déterminer s'ils ont subi une dépréciation. Différents facteurs sont pris en compte par la Société au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions défavorables propres à un secteur ou à une région, une baisse de la juste valeur sans lien avec les taux d'intérêt, une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. Les placements sont réputés avoir subi une dépréciation lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable quant à la possibilité de recouvrer l'intégralité du capital et des intérêts exigibles dans les délais prévus. La valeur de marché d'un placement n'est pas en soi un indicateur définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le cours de marché doit être pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation.

En ce qui a trait aux obligations et aux prêts hypothécaires ayant subi une dépréciation qui sont classés comme des prêts et créances, des provisions sont établies ou des radiations sont comptabilisées dans le but d'ajuster la valeur comptable afin qu'elle corresponde au montant réalisable estimatif. Dans la mesure du possible, la juste valeur du bien garantissant les prêts ou le cours du marché observable est utilisé aux fins de l'établissement de la valeur de réalisation estimative. En ce qui a trait aux prêts disponibles à la vente ayant subi une dépréciation qui sont comptabilisés à la juste valeur, la perte cumulée comptabilisée dans le cumul des autres éléments du bénéfice global est reclassée dans les produits de placement nets. Une dépréciation sur un instrument de créance disponible à la vente est reprise s'il existe une preuve objective d'un recouvrement durable. Tous les profits et les pertes sur les obligations classées ou désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont déjà comptabilisés dans les résultats ; par conséquent, une réduction imputable à la dépréciation d'actifs sera comptabilisée dans les résultats. De plus, lorsqu'une dépréciation a été établie, les intérêts ne sont plus comptabilisés et les intérêts antérieurs à recevoir sont contrepassés.

### TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le goodwill et les immobilisations incorporelles sont soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir perte de valeur. Les immobilisations incorporelles ayant déjà subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin d'évaluer si une reprise est nécessaire. Si certaines conditions sont respectées, la Société pourrait être tenue d'effectuer une reprise de la charge de dépréciation ou d'une partie de ce montant.

Le goodwill a été attribué aux unités génératrices de trésorerie, soit le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable des groupes d'unités génératrices de trésorerie à la valeur recouvrable à laquelle le goodwill a été attribué. Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable. Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée.

La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur des actifs diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité, habituellement calculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés qui devraient être générés.

## **PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT**

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement représentent les montants qui, en plus des primes et des produits de placement futurs, sont requis pour le paiement des prestations futures, des participations des titulaires de polices, des commissions et des frais afférents à l'administration de toutes les polices d'assurance et de rentes en vigueur de Lifeco. Les actuaires nommés par les filiales de Lifeco ont la responsabilité de déterminer le montant des passifs requis pour couvrir adéquatement les obligations de Lifeco à l'égard des titulaires de polices. Les actuaires nommés calculent le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement selon les pratiques actuarielles généralement reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires. La méthode utilisée est la méthode canadienne du report variable, qui tient compte des événements futurs prévus afin de déterminer le montant de l'actif actuellement requis en vue de couvrir toutes les obligations futures et qui nécessite une part importante de jugement.

Dans le cadre du calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux niveaux des charges opérationnelles, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires pour parer à l'éventualité d'une mauvaise évaluation ou de la détérioration future des hypothèses les plus probables, et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses possibilités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés de 2011 de la Société pour obtenir plus de détails sur ces estimations.

## **IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE**

La Société est assujettie aux lois fiscales dans divers territoires. Les activités de la Société et de ses filiales sont complexes et les interprétations, ainsi que les lois et les règlements fiscaux qui s'appliquent à ses activités, font continuellement l'objet de changements. Les principales filiales en exploitation canadiennes de Lifeco sont assujetties à un régime de règles particulières prescrites en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) afin de déterminer le montant du bénéfice des sociétés qui sera imposable au Canada. Par conséquent, la provision pour impôt sur le bénéfice représente l'interprétation que fait la direction de chacune des sociétés concernées des lois fiscales pertinentes et son estimation des incidences sur l'impôt exigible et différé des transactions et des événements survenus au cours de la période. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés selon les taux d'imposition différés prévus et les hypothèses de la direction quant au moment de la reprise des différences temporelles. La Société a d'importants actifs d'impôt différé. La constatation des actifs d'impôt différé s'appuie sur l'hypothèse émise par la direction selon laquelle le bénéfice futur suffira pour réaliser l'avantage différé. Le montant de l'actif comptabilisé repose sur les meilleures estimations de la direction quant au moment de la contrepassation de l'actif.

Les activités d'audit et d'examen de l'Agence du revenu du Canada et des autorités fiscales d'autres territoires ont une incidence sur la détermination finale de l'impôt à payer ou à recevoir, des actifs et des passifs d'impôt différé et de la charge d'impôt. Par conséquent, rien ne garantit que l'impôt sera exigible comme prévu ni que le montant et le moment de la réception ou de l'affectation des actifs liés à l'impôt correspondront aux prévisions actuelles. L'expérience de la direction indique que les autorités fiscales mettent davantage d'énergie à régler les questions d'ordre fiscal et ont augmenté les ressources déployées à ces fins.

## **AVANTAGES DU PERSONNEL FUTURS**

La Société et ses filiales ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations et à cotisations définies à l'intention de certains salariés et conseillers. Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies d'après les années de service et le salaire moyen de fin de carrière. Certaines prestations de retraite sont indexées de façon ponctuelle ou sur une base garantie. Les régimes de retraite à cotisations définies prévoient des prestations de retraite établies d'après les cotisations salariales et patronales cumulées. La Société et ses filiales offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles des prestations d'assurance-maladie, d'assurance dentaire et d'assurance-vie postérieures à l'emploi. Pour de plus amples renseignements sur les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi de la Société, se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2011 de la Société.

La comptabilisation des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi repose sur des estimations à l'égard des rendements futurs de l'actif des régimes, des augmentations prévues en matière de taux de rémunération, des tendances à l'égard du coût des soins de santé et de la période au cours de laquelle les prestations seront versées ainsi que du taux d'actualisation utilisé pour calculer les obligations au titre des prestations constituées. Ces hypothèses sont établies par la direction selon des méthodes actuarielles et sont révisées et approuvées annuellement. Les nouveaux faits, qui peuvent différer de ces hypothèses, seront détectés dans les évaluations futures et auront une incidence sur la situation financière future des régimes et sur les coûts futurs nets des prestations de la période.

## **COMMISSIONS DE VENTE DIFFÉRÉES**

Les commissions versées à la vente de certains produits de fonds communs de placement sont différées et amorties sur une période maximale de sept ans. IGM examine régulièrement la valeur comptable des commissions de vente différées à la lumière d'événements ou de circonstances qui laissent croire à une dépréciation. Pour évaluer la recouvrabilité, IGM a notamment effectué le test visant à comparer les avantages économiques futurs tirés de l'actif lié aux commissions de vente différées par rapport à sa valeur comptable. Au 31 décembre 2011, les commissions de vente différées ne montraient aucun signe de dépréciation.

## Modifications comptables futures

La Société continue d'examiner les modifications éventuelles proposées par l'IASB et d'évaluer l'incidence que pourraient avoir ces modifications de normes sur les activités de la Société.

En outre, les IFRS suivantes pourraient avoir une incidence sur la Société dans l'avenir et la Société évalue actuellement l'incidence qu'aura l'entrée en vigueur de ces futures normes sur ses états financiers consolidés :

- > **IFRS 4 – Contrats d'assurance** En juillet 2010, l'IASB a publié un exposé-sondage proposant des modifications à la norme comptable portant sur les contrats d'assurance. L'exposé-sondage propose qu'un assureur évalue les passifs d'assurance au moyen d'un modèle axé sur le montant, l'échéance et le degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs requis aux termes de ses contrats d'assurance. Cette proposition diffère grandement du lien entre les actifs et les passifs au titre des polices d'assurance pris en compte aux termes de la méthode canadienne du report variable, et elle pourrait entraîner une volatilité importante des résultats de Lifeco. L'exposé-sondage propose également des modifications à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers.

Tant qu'une nouvelle IFRS visant l'évaluation des contrats d'assurance ne sera pas publiée, Lifeco continuera d'évaluer les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon la méthode canadienne du report variable. L'entrée en vigueur de la norme définitive n'est pas prévue avant plusieurs années ; Lifeco continue de surveiller activement les développements à cet égard.

- > **IFRS 7 – Instruments financiers : informations à fournir** Avec prise d'effet pour la Société le 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'IASB a publié des modifications à IFRS 7 relativement aux informations à fournir sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. Les modifications permettront aux utilisateurs des états financiers de mieux comprendre les opérations de transfert d'actifs financiers (les titrisations, par exemple), ainsi que les incidences possibles de tout risque auquel l'entité ayant effectué le transfert des actifs demeure exposée. Les modifications prévoient également la présentation d'informations supplémentaires lorsque des opérations de transfert ont lieu en quantité disproportionnée vers la fin de la période de présentation de l'information financière.

- > **IFRS 9 – Instruments financiers** L'IASB a approuvé l'adoption de la nouvelle norme proposée IFRS 9, *Instruments financiers*, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La nouvelle norme exige que tous les actifs financiers soient classés au coût amorti ou à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, et que les catégories « disponible à la vente », « détenu jusqu'à échéance » et « prêts et créances » soient éliminées.

La nouvelle norme exige également que :

- les dérivés incorporés ainsi que leur actif financier hôte soient évalués aux fins du classement ;
- une méthode unique de dépréciation soit utilisée pour les actifs financiers ;
- des modifications soient apportées aux critères liés à la comptabilité de couverture et à l'évaluation de l'efficacité.

L'incidence d'IFRS 9 sur la Société sera évaluée de façon approfondie après que les éléments restants du projet de l'IASB, qui vise à remplacer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, soit la méthode de dépréciation, la comptabilité de couverture et la compensation des actifs et des passifs, seront finalisés. La Société continue de surveiller activement les développements à cet égard.

- > **IFRS 10 – États financiers consolidés** Avec prise d'effet pour la Société le 1<sup>er</sup> janvier 2013, IFRS 10, *États financiers consolidés*, utilise des principes de consolidation fondés sur une définition révisée de contrôle. La définition de contrôle est tributaire du pouvoir qu'à l'investisseur de diriger les activités de l'entreprise détenue, de la capacité de l'investisseur de tirer des avantages variables de ses avoirs dans l'entreprise détenue et du lien direct qui existe entre le pouvoir de diriger les activités et de recevoir des avantages.

- > **IFRS 11 – Partenariats** Avec prise d'effet pour la Société le 1<sup>er</sup> janvier 2013, IFRS 11, *Partenariats*, sépare les entités contrôlées conjointement selon qu'il s'agit d'activités communes ou de coentreprises. Cette norme élimine l'option pour une entité d'utiliser l'intégration proportionnelle pour comptabiliser ses participations dans des coentreprises, celle-ci devant dorénavant utiliser la méthode de la mise en équivalence à cette fin.

- > **IFRS 12 – Informations à fournir sur les participations dans les autres entités** Avec prise d'effet pour la Société le 1<sup>er</sup> janvier 2013, IFRS 12, *Informations à fournir sur les participations dans les autres entités*, propose de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir en ce qui a trait aux participations qu'une entité détient dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées. Cette norme exige des informations à fournir supplémentaires, notamment sur la manière de déterminer le contrôle et sur les restrictions pouvant exister en ce qui a trait à l'actif et au passif consolidés présentés dans les états financiers.

En raison de la publication d'IFRS 10, 11 et 12, l'IASB a également publié les normes modifiées et renommées IAS 27, *États financiers individuels* et IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*. Les nouvelles exigences entrent en vigueur pour la Société le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

- > **IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur** Avec prise d'effet pour la Société le 1<sup>er</sup> janvier 2013, IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, fournit des indications concernant l'évaluation et les informations à fournir à l'égard des actifs et des passifs détenus à la juste valeur. Cette norme précise les exigences en matière d'évaluation et d'informations à fournir et vise la cohérence avec les autres normalisateurs afin de permettre aux utilisateurs des états financiers d'avoir une vision plus claire.

- > **IAS 1 – Présentation des états financiers** Avec prise d'effet pour la Société le 1<sup>er</sup> janvier 2013, IAS 1, *Présentation des états financiers*, exige que les autres éléments du bénéfice global soient classés d'après leur nature et regroupés parmi les éléments qui seront reclassés en résultat net au cours d'une période ultérieure (lorsque certaines conditions sont réunies) et ceux qui ne seront pas reclassés. D'autres modifications touchent les activités abandonnées et la présentation d'ensemble des états financiers.

- > **IAS 19 – Avantages du personnel** L'IASB a publié, en juin 2011, une version modifiée de cette norme qui élimine la méthode du corridor pour la comptabilisation des écarts actuariels. Ces écarts seraient constatés immédiatement dans les autres éléments du bénéfice global, tandis que les actifs et les passifs nets au titre des régimes de retraite correspondraient au régime intégralement capitalisé dans le bilan. De plus, la norme modifie la présentation de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime dans les états financiers d'une entité.

La Société continuera d'utiliser l'approche du corridor jusqu'à ce que la révision de l'IAS portant sur les avantages du personnel entre en vigueur, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

- > **IAS 32 – Instruments financiers : présentation** En décembre 2011, l'IASB a publié des modifications à IAS 32 qui précisent les exigences actuelles concernant la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. Les modifications entreront en vigueur pour la Société le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## Facteurs de risque

Un placement dans les titres de même que dans les activités de la Société comporte certains risques inhérents, dont les suivants et d'autres risques, que l'investisseur est invité à étudier attentivement avant d'investir dans des titres de la Société. Cette description des risques ne comprend pas tous les risques possibles et il pourrait exister d'autres risques dont la Société n'est pas au courant actuellement.

La Financière Power est une société de portefeuille qui détient des participations importantes dans le secteur des services financiers par l'entremise de ses participations lui assurant le contrôle dans Lifeco et dans IGM. Par conséquent, les personnes qui investissent dans la Financière Power sont exposées aux risques attribuables à ses filiales, y compris ceux auxquels est exposée la Financière Power à titre d'actionnaire principal de Lifeco et d'IGM.

La capacité de la Financière Power, à titre de société de portefeuille, à payer des intérêts, à acquitter d'autres charges opérationnelles et à verser des dividendes, à faire face à ses engagements, à faire des acquisitions ainsi qu'à tirer parti d'occasions d'amélioration qui se présentent ou qui seront souhaitables dans l'avenir, dépend généralement de la capacité de ses principales filiales et autres placements à lui verser des dividendes suffisants ainsi que de sa capacité à obtenir du capital additionnel. La probabilité que les actionnaires de la Financière Power reçoivent des dividendes dépendra de la performance opérationnelle, de la rentabilité, de la situation financière et de la solvabilité des principales filiales de la Financière Power ainsi que de leur capacité à payer des dividendes à la Financière Power. Le paiement d'intérêts et le versement de dividendes par certaines de ces principales filiales à la Financière Power sont également assujettis à des restrictions stipulées par les lois et les règlements sur les assurances, sur les valeurs mobilières et sur les sociétés qui exigent de ces sociétés qu'elles respectent certaines normes quant à leur solvabilité et à leur capitalisation. Si la Financière Power a besoin de financement supplémentaire, sa capacité à en trouver dans l'avenir dépendra en partie de la conjoncture observée sur le marché ainsi que du rendement des affaires de la Financière Power et de

ses filiales. Au cours des dernières années, la situation financière mondiale et les événements observés sur les marchés ont témoigné d'une volatilité accrue et entraîné le resserrement du crédit qui s'est traduit par une baisse des liquidités disponibles et de l'activité économique dans son ensemble. Rien ne garantit que les financements par emprunt ou par actions seront disponibles ou que, joints aux fonds générés à l'interne, ils seront suffisants pour atteindre les objectifs ou satisfaire aux exigences de la Financière Power ou, s'ils sont disponibles, qu'ils seront obtenus à des conditions acceptables pour la Financière Power. Si la Financière Power n'était pas en mesure de réunir suffisamment de capitaux à des conditions acceptables, cela pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur ses activités, ses perspectives, sa capacité à verser des dividendes, sa situation financière, ses occasions d'amélioration ou ses acquisitions.

Le cours de marché des titres de la Financière Power peut être volatil et connaître des fluctuations importantes en raison de nombreux facteurs dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Financière Power. Les conditions économiques peuvent avoir un effet défavorable sur la Financière Power, notamment les fluctuations des taux de change, du taux d'inflation et des taux d'intérêt ainsi que les politiques monétaires, les investissements des entreprises et la santé des marchés des capitaux au Canada, aux États-Unis et en Europe. Au cours des dernières années, les marchés des capitaux ont connu d'importantes fluctuations des cours et des volumes, qui ont particulièrement touché les cours des titres de participation détenus par la Société et ses filiales et qui n'ont pas toujours été liées à la performance opérationnelle, à la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives des sociétés en question. De plus, ces facteurs, de même que d'autres facteurs connexes, peuvent donner lieu à une baisse de la valeur des actifs qui est considérée comme importante ou durable, ce qui pourrait se traduire par des pertes de valeur. Lors de périodes de volatilité accrue et de remous sur les marchés, les activités des filiales de la Financière Power pourraient être touchées de façon défavorable et le cours de négociation des titres de la Financière Power pourrait en subir les conséquences.

## Arrangements hors bilan

### GARANTIES

Dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales peuvent conclure certaines ententes qui les empêchent de faire une estimation raisonnable du montant maximal que la Société ou une filiale peut être tenue de verser à des tiers, car certaines de ces ententes ne fixent aucun montant maximal, et ces montants dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées.

### LETTRES DE CRÉDIT

Dans le cours normal de leurs activités de réassurance, les filiales de Lifeco fournissent des lettres de crédit à d'autres parties ou à des bénéficiaires. Un bénéficiaire détiendra normalement une lettre de crédit à titre de garantie visant à acquérir du crédit statutaire pour les provisions cédées aux filiales de Lifeco ou les montants à payer par celles-ci. Une lettre de crédit peut être utilisée à vue. Si un montant est tiré par un bénéficiaire sur une lettre de crédit, la banque émettrice versera ce montant à celui-ci, et les filiales de Lifeco devront rembourser ce montant à la banque.

Lifeco, par l'entremise de certaines de ses filiales en exploitation, a fourni des lettres de crédit à des parties externes et internes, tel qu'il est décrit à la note 32 des états financiers consolidés de 2011 de la Société.

## Passifs éventuels

De temps à autre, la Société et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages et de recours collectifs, dans le cours normal de leurs activités. Il est difficile de se prononcer sur l'issue de ces poursuites avec certitude, et une issue défavorable pourrait nuire de manière importante à la situation financière consolidée de la Société. Toutefois,

selon l'information connue à l'heure actuelle, on ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Société.

Une filiale de Lifeco a annoncé la liquidation partielle d'un régime de retraite à prestations définies en Ontario, laquelle ne devrait pas être achevée sous peu. Cette liquidation partielle pourrait donner lieu à une distribution du montant de l'excédent actuariel, le cas échéant, attribuable à la liquidation d'une tranche du régime. En plus des décisions réglementaires touchant cette liquidation partielle, un recours collectif a été entamé en Ontario à l'égard de la liquidation partielle et de trois éventuelles liquidations partielles aux termes du régime. Le recours collectif remet également en cause la validité de l'imputation de charges au régime. La provision au titre de certains régimes de retraite canadiens d'un montant de 97 M\$ après impôt, constituée par les filiales de Lifeco au troisième trimestre de 2007, a été réduite à 68 M\$. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Cour d'appel de l'Ontario a rendu un jugement le 3 novembre 2011 relativement à l'utilisation des comptes de participation de la London Life et de la Great-West, des filiales de Lifeco, pour le financement de l'acquisition du Groupe d'assurances London Inc., en 1997.

La Cour d'appel a apporté des correctifs au jugement de première instance, lesquels devraient avoir un effet positif sur la situation financière globale de la Société. La remise dans les comptes de participation de tous les montants visés se fera en conformité avec les politiques en matière de participation des titulaires de polices avec participation des sociétés dans le cours normal des activités. Aucun montant ne sera alloué sur une base individuelle aux membres du groupe.

Les demandeurs ont déposé une demande d'autorisation d'appel devant la Cour suprême du Canada.

Au cours du quatrième trimestre de 2011, Lifeco a réévalué et réduit la provision liée à des poursuites judiciaires constituée au troisième trimestre de 2010, ce qui a eu une incidence positive de 223 M\$ après impôt sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco. Quelle que soit l'issue de cette poursuite, toutes les modalités contractuelles des polices avec participation continueront d'être respectées. Selon l'information connue à l'heure actuelle, le jugement de première instance, s'il est confirmé par un jugement d'appel subséquent, ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la situation financière consolidée de Lifeco.

La participation que détiennent certaines filiales de Lifeco dans une société de capital-investissement située aux États-Unis a donné lieu à un différend au sujet des modalités du contrat de société. Lifeco a acquis sa participation en 2007 pour une contrepartie de 350 M\$ US. Le différend a été résolu le 10 janvier 2012 et Lifeco a constitué une provision de 99 M\$ après impôt.

Dans le cadre de l'acquisition de sa filiale Putnam, Lifeco est indemnisée par un tiers à l'égard de tout passif découlant de certains litiges ou mesures réglementaires touchant Putnam. Cette dernière a toujours un passif éventuel au titre de ces litiges advenant que l'indemnisation ne soit pas respectée. Lifeco s'attend cependant à ce qu'elle le soit et estime que tout passif de Putnam n'aurait pas une incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée.

Le 3 janvier 2012, les demandeurs ont déposé une demande d'autorisation d'appel devant la Cour suprême du Canada afin d'en appeler du jugement de la Cour d'appel.

## Transactions entre parties liées

Dans le cours normal de ses activités en 2011, la Great-West a pris part à diverses transactions avec des parties liées, lesquelles comprenaient l'offre de prestations d'assurance à d'autres sociétés du groupe de la Corporation Financière Power. Dans tous les cas, ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché.

En 2011, IGM a vendu des prêts hypothécaires résidentiels à la Great-West et à la London Life pour un montant de 202 M\$ (226 M\$ en 2010). Ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché.

## Engagements et obligations contractuels

Le tableau suivant résume les obligations contractuelles consolidées futures.

PAIEMENTS EXIGIBLES PAR PÉRIODE	TOTAL	MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Dettes à long terme <sup>[1]</sup>	5 888	609	2	5 277
Dépôts et certificats	151	131	15	5
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	3 827	547	3 261	19
Contrats de location simple <sup>[2]</sup>	710	149	395	166
Obligations d'achat <sup>[3]</sup>	136	65	71	
Engagements contractuels <sup>[4]</sup>	675	555	120	
Total	11 387	2 056	3 864	5 467
Lettres de crédit <sup>[5]</sup>				

[1] Se reporter à la note 16 des états financiers consolidés de 2011 de la Société pour obtenir de plus amples renseignements.

[2] Comprennent des locaux à bureaux et certains éléments du matériel utilisés dans le cours normal des activités. Les paiements de location sont imputés aux résultats sur la période d'utilisation.

[3] Les obligations d'achat correspondent aux engagements de Lifeco visant l'achat de biens et services, essentiellement liés aux services d'information.

[4] Correspondent aux engagements pris par Lifeco. Ces engagements contractuels sont essentiellement des engagements à l'égard d'opérations d'investissement effectuées dans le cours normal des activités, conformément aux politiques et lignes directrices, et doivent être payés lorsque certaines conditions contractuelles sont remplies.

[5] Se reporter à la note 32 des états financiers consolidés de 2011 de la Société.

## Instruments financiers

### JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers de la Société. La juste valeur représente le montant qui pourrait être échangé dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale entre des parties consentantes, ce montant reposant sur le cours du

marché, lorsqu'il est disponible. La juste valeur est fondée sur les estimations de la direction et elle est généralement calculée selon les conditions du marché à un moment précis. Cette valeur peut ne pas refléter la juste valeur future. Les calculs sont subjectifs et comportent des incertitudes ainsi que des éléments importants sur lesquels il convient d'exercer son jugement (se reporter à la note 29 des états financiers consolidés de 2011 de la Société).

AUX 31 DÉCEMBRE	2011		2010	
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
<b>ACTIF</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 385	3 385	3 656	3 656
Placements (excluant les immeubles de placement)	113 841	116 170	107 033	108 533
Fonds détenus par des assureurs cédants	9 923	9 923	9 856	9 856
Instruments financiers dérivés	1 056	1 056	1 029	1 029
Autres actifs financiers	3 539	3 539	3 666	3 666
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>131 744</b>	<b>134 073</b>	<b>125 240</b>	<b>126 740</b>
<b>PASSIF</b>				
Dépôts et certificats	151	152	835	840
Fonds détenus en vertu de traités de réassurance	169	169	149	149
Obligation à l'égard d'entités de titrisation	3 827	3 930	3 505	3 564
Débitures et autres emprunts	5 888	6 502	6 313	6 823
Titres de fiducies de capital	533	577	535	596
Instruments financiers dérivés	427	427	244	244
Autres passifs financiers	4 189	4 189	6 167	6 167
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>15 184</b>	<b>15 946</b>	<b>17 748</b>	<b>18 383</b>

### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le cours de leurs activités, la Société et ses filiales ont recours aux instruments financiers dérivés. Lorsqu'elles utilisent ces dérivés, elles ne font qu'agir en qualité d'utilisateurs finals limités, et non en qualité de teneurs de marché.

L'utilisation des dérivés est contrôlée et revue régulièrement par la haute direction des sociétés. La Société et ses filiales ont chacune mis en place des procédures et des politiques opérationnelles relatives à l'utilisation d'instruments financiers dérivés visant essentiellement à :

- > empêcher l'utilisation des instruments dérivés à des fins spéculatives;
- > documenter les opérations et s'assurer de leur conformité avec les politiques en matière de gestion du risque;

- > faire état de l'efficacité des relations de couverture;
- > surveiller la relation de couverture.

Aucun changement majeur n'a été apporté aux politiques et procédures de la Société et de ses filiales relativement à l'utilisation des instruments dérivés en 2011. Le montant nominal des contrats d'instruments dérivés en cours a légèrement augmenté (14 948 M\$ au 31 décembre 2011, comparativement à 14 923 M\$ au 31 décembre 2010) et l'exposition au risque de crédit, qui se limite à la valeur de marché de ces instruments en position de profit, a augmenté (1 056 M\$ au 31 décembre 2011, comparativement à 1 029 M\$ au 31 décembre 2010). Pour obtenir de plus amples renseignements sur les types d'instruments financiers dérivés utilisés par la Société et ses filiales, se reporter à la note 28 des états financiers consolidés de 2011 de la Société.

## Contrôles et procédures de communication de l'information

En fonction de leurs évaluations au 31 décembre 2011, le chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que les contrôles et les procédures de communication de l'information de la Société étaient efficaces au 31 décembre 2011.

## Contrôle interne à l'égard de l'information financière

En fonction de leurs évaluations au 31 décembre 2011, le chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société étaient efficaces au 31 décembre 2011. Au cours du quatrième trimestre de 2011, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société n'a fait l'objet d'aucune modification ayant eu ou pouvant raisonnablement avoir une incidence importante sur celui-ci.

## Événements postérieurs

Le 23 février 2012, la Société a émis 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,5 %, série R, pour un produit brut de 250 M\$. Le 22 février 2012, Lifeco a émis 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,4 %, série P, pour un produit brut de 250 M\$.



## Principales données annuelles

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2011	2010	2009
	(IFRS)	(IFRS)	(RÉFÉRENTIEL COMPTABLE ANTERIEUR)
Total des produits incluant les activités abandonnées	32 433	32 559	32 697
Bénéfice opérationnel attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires <sup>[1]</sup>	1 729	1 625	1 533
Par action — de base	2,44	2,30	2,05
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	1 722	1 468	1 351
Par action — de base	2,43	2,08	1,92
Par action — dilué	2,41	2,06	1,91
Bénéfice lié aux activités abandonnées attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	38	1	2
Par action — de base	0,05		
Par action — dilué	0,05		
Bénéfice lié aux activités poursuivies attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	1 684	1 467	1 349
Par action — de base	2,38	2,08	1,92
Par action — dilué	2,36	2,06	1,91
Actif consolidé	252 678	244 644	140 231
Total des passifs financiers	15 184	17 748	13 602
Débetures et autres emprunts	5 888	6 313	5 967
Fonds propres attribuables aux actionnaires	13 521	12 811	13 207
Valeur comptable par action	16,26	15,26	16,27
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en millions)	708,2	708,0	705,7
Dividendes par action (déclarés)			
Actions ordinaires	1,4000	1,4000	1,4000
Actions privilégiées de premier rang			
Série A	0,5250	0,45238	0,42744
Série C <sup>[2]</sup>		0,9750	1,3000
Série D	1,3750	1,3750	1,3750
Série E	1,3125	1,3125	1,3125
Série F	1,4750	1,4750	1,4750
Série H	1,4375	1,4375	1,4375
Série I	1,5000	1,5000	1,5000
Série J <sup>[3]</sup>		0,5875	1,1750
Série K	1,2375	1,2375	1,2375
Série L	1,2750	1,2750	1,2750
Série M	1,5000	1,5000	1,7538
Série O <sup>[4]</sup>	1,4500	1,4500	0,45288
Série P <sup>[5]</sup>	1,1000	0,6487	

[1] Le bénéfice opérationnel et le bénéfice opérationnel par action sont des mesures non conformes aux IFRS.

[2] Rachetée en octobre 2010.

[3] Rachetée en juillet 2010.

[4] Émise en octobre 2009.

[5] Émise en juin 2010.